

Le 23 juin 2020 à 19 heures 15, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint Roman de Codières régulièrement convoqué se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry LANDES, Premier Adjoint.

Présents : Landes Thierry Decisier Geneviève Etancelin Gérard Odenhardt Isa
Martens Benoit Perrier Jacqueline Gaucher Albin

Absents excusés : Formant la majorité des membres en exercice
Villaret Luc qui donne procuration à Landes Thierry
Xavier Rouau qui donne procuration à Decisier Geneviève
Delanoé Olivia qui donne procuration à Odenhardt Isa
Dumas Odette qui donne procuration à Decisier Geneviève

Secrétaire de séance : Albin GAUCHER

Ordre du jour

1. Compte administratif de la commune de 2019
2. Compte de gestion de la commune de 2019
3. Affectation du résultat de 2019
4. Vote des taux d'imposition 2020
5. Prix de l'eau de la commune 2020
6. Prix de l'assainissement de la commune 2020
7. Vote du budget primitif de la commune pour 2020
8. Devenir de l'ancienne photocopieuse
9. Aide aux voyages scolaires
10. Subvention Chasse
11. Questions diverses.

Avant de commencer le conseil municipal, Thierry LANDES, Premier adjoint qui préside le conseil municipal, fait la lecture de l'article L. 2121-16 du CGCT sur les pouvoirs du maire pour faire respecter l'ordre lors des séances du conseil municipal

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

Le compte rendu du Conseil municipal du 12 juin 2020, dont une copie a été adressée à chaque membre du Conseil par mail, est soumis à approbation.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité

Vote du compte administratif 2019 Commune

M. Le Maire, ne participe pas au vote

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif de la commune pour 2019.

	Section de fonctionnement
Dépenses _____	150 367.32€
Recettes _____	510 950.19€
Excédent _____	360 582.87€

Section d'investissement

Dépenses _____ 76 066.32€

Recettes _____ 68 389.83€

Déficit _____ 7 676.49€

Voté à l'unanimité, 11 voix pour

Vote du compte de gestion 2019 Commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion de la commune pour 2019 :

Section de fonctionnement

Dépenses ___150 367.32 €

Recettes ___ 510 950.19 €

Excédent___360 582.87 €

Section d'investissement

Dépenses ___ 76 066.32€

Recettes _____ 68 389.83 €

Déficit _____ 7 676.49 €

Voté à l'unanimité 11 voix pour

Vote de l'affectation de résultat commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter la somme de

- 352 905.87 € en section de fonctionnement au 002
- 7 677 € au 1068 section investissement

Voté à l'unanimité 11 voix pour

Vote du taux des taxes pour 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le taux des taxes pour 2020 :

Taxe foncier bâti 8.37%

Taxe foncier non bâti 52.41%

Voté à l'unanimité, 11 voix pour

Tarifs EAU et ASSAINISSEMENT pour 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les tarifs EAU et ASSAINISSEMENT pour 2020 :

Prime fixe d'abonnement EAU	105€
Prix m3	1.05€
Prime fixe abonnement assainissement	15€
Prix m3 d'eau usée	0,50€/m3

Voté à l'unanimité 11 voix pour

Vote du budget primitif 2020 Commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif commune 2020

Dépenses _____ 486 363.00 € Section de fonctionnement

Recettes _____ 588 788.00 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes _____ 307 925.00 €

Voté 10 voix pour 1 abstention

Aide au voyage scolaire pour l'année 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'aide aux voyages scolaires pour l'année 2020,

Soit 90€ par an et par enfant (un seul voyage par an).

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité, les jours et mois et an sus-dits

Devenir de l'ancienne photocopieuse de la mairie

La commune a reçu un courriel d'une association qui s'occupe des réfugiés sollicitant la commune pour lui céder du matériel bureautique.

Il est proposé de revendre l'ancienne photocopieuse de la mairie à une association qui s'occupe des réfugiés pour l'Euro symbolique.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité, les jours et mois et an susdits

Demande de subvention de la société de chasse

Thierry Landes informe de la demande de subvention de 1000 € de la société de chasse de Saint Roman qui a été versée pendant la période de crise sanitaire avec l'accord du trésor public afin de permettre à l'association de faire face à sa trésorerie.

Il convient aujourd'hui au conseil municipal de valider cette subvention

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'attribution de la subvention 1000€ pour la société de chasse de Saint-Roman.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité, les jours et mois et an sus-dits

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ *Thierry émet l'idée de faire un cadeau au doyen de la commune (Pierre Hebrard) pour ses 90 ans. Une bouteille de Whisky est envisagée.
Validé à l'unanimité*
- ⇒ *Isa souhaite que la mairie fasse un cadeau à Michel Tasset en remerciement du temps consacré à la gestion du site internet de la mairie
Validé à l'unanimité*
- ⇒ *Thierry avertit qu'il va falloir très vite désigner les futurs délégués aux 9 commissions de la Communauté des Communes*
- ⇒ *Isa rappelle qu'il ne faut pas tarder à lancer les différentes commissions de la commune, afin de lancer les différentes discussions sur les projets de la mandature.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H02